

## École catholique

Le 1<sup>er</sup> septembre est entré en vigueur un nouveau statut de l'enseignement catholique.

Il y a quelques années, il m'aurait été difficile d'en parler : aujourd'hui, chacun admet que des chrétiens convaincus puissent choisir soit l'enseignement public, soit l'enseignement catholique, suivant les circonstances et les caractères de chacun des élèves.

L'évènement, aujourd'hui, est la publication de ce nouveau statut de l'enseignement catholique (le précédent datait de 1992). Il nous rappelle qu'en Essonne plus de 22 000 jeunes effectuent leur scolarité dans des établissements catholiques.

Les statuts nouveaux invitent à ce que les établissements soient vraiment « catholiques ». Évidemment, cela ne veut pas dire qu'ils ne doivent être ouverts qu'aux catholiques. Ils doivent être ouverts à tous.

Ceci ne veut pas dire que chaque élève soit obligé de suivre un cursus obligatoire en matière d'information religieuse. Il nous faut, au contraire, leur apprendre à grandir humainement et à s'ouvrir à l'Évangile dans une liberté adaptée à leur âge. Cela veut dire que la dimension pastorale doit être prise en compte dans toute la vie de l'établissement.

Notre diocèse tient beaucoup à ce que l'enseignement catholique lutte pour la réussite de tous, accompagne des jeunes en difficulté, soit ouvert sur la cité, s'adapte aux changements de société...

Tout ceci est de l'ordre du défi.

Et ce défi est relevé par des personnes (directeurs, maîtres, professeurs, personnel de service, personnes engagées dans les organismes de gestion, parents engagés dans les fédérations bénévoles de toute sorte).

Ces personnes doivent être soutenues.

Et, au minimum, il est bon de leur dire merci !

✝ Mgr Michel Dubost  
Évêque d'Évry - Corbeil-Essonnes  
le 9 septembre 2013